



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2002
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

À la 4538^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 22 mai 2002 sous la présidence de S. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de Singapour, l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, a fait devant l'ensemble des États Membres présents un exposé « de familiarisation » détaillé sur le rôle, le mandat et le programme de travail de son groupe. Les États Membres ont également eu la possibilité d'exprimer leur point de vue sur le Groupe.

Le débat qui s'est ensuivi a été fécond, vaste et approfondi. À la fin de la séance, le Président du Conseil de sécurité a pris l'initiative de présenter un résumé du débat et en a tiré quelques conclusions spécifiques qui pourraient aider le Groupe et servir aux futurs travaux du Conseil de sécurité sur les questions africaines. Ces conclusions sont reproduites en annexe (annexe I). Elles sont également disponibles sur le site de la présidence singapourienne (<www.mfa.gov.sg/unsc/>). Elles ne représentent qu'un premier aperçu des nombreuses observations importantes faites au cours du débat. Elles ont été par suite mises en forme pour pouvoir être distribuées à tous les États Membres des Nations Unies.

On trouvera également ci-joint les conclusions récapitulatives de la séance du 22 mai 2002 (voir annexe II), établies à l'initiative de la présidence singapourienne et transmises pour étude au Président du Groupe de travail. Elles ne sont pas présentées dans un ordre particulier et ne prétendent pas être exhaustives. Avec le procès-verbal de la 4538^e séance (S/PV.4538 et Resumption 1), elles pourront servir de base aux futures discussions du Groupe de travail. On peut espérer qu'elles seront mises à profit dans nos futurs débats sur la question.



Annexe I**Conclusions présentées par S. Jayakumar,
Ministre des affaires étrangères de Singapour
et Président du Conseil de sécurité à l'issue de la séance
ouverte du 22 mai 2002 consacrée au Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

1. Permettez-moi d'abord de remercier tous les orateurs pour les paroles aimables qu'ils m'ont adressées ainsi qu'à ma délégation. Lorsque j'ai ouvert la séance ce matin, j'ai indiqué que je prendrais l'initiative de présenter après le débat un certain nombre de conclusions précises dans l'espoir qu'elles nourriront à la fois les réflexions du Groupe de travail spécial et les travaux du Conseil sur les questions africaines. Je compte aussi préciser ces conclusions et prendre l'initiative de les faire distribuer aux États Membres.

2. Avant de commencer mon exposé, je tiens à remercier de nouveau l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, l'Ambassadeur Amadou Kébé, l'Ambassadeur Ivan Šimonović et le Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall de leurs excellentes contributions. Au nom du Conseil de sécurité, je remercie également le Sous-Secrétaire général Fall pour ses contributions précieuses à nos travaux. Ses analyses perspicaces et sa clairvoyance nous ont été extrêmement utiles. Nous lui souhaitons le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions. Le débat d'aujourd'hui a incontestablement été très fructueux. Lorsqu'ils ont envoyé leur lettre d'invitation à tous les Membres, Maurice et Singapour étaient loin de se douter qu'elle serait accueillie aussi favorablement et que 35 non-membres prendraient la parole devant le Conseil. Cette participation massive montre que les États Membres de l'ONU souhaitent vivement faire des recommandations et apporter leur contribution aux travaux du Conseil de sécurité sur l'Afrique.

3. Il ne sera pas facile dans ce bref exposé de rendre compte de toutes les observations que nous avons entendues aujourd'hui. Mes réflexions ne sont donc qu'une première tentative pour cerner les points les plus importants du débat. Je diviserai mes observations en deux parties. Dans la première, j'essaierai de tirer des conclusions d'ordre général et dans la seconde je mentionnerai certaines suggestions concrètes proposées à la réflexion du Groupe de travail. Je vous demande à l'avance de bien vouloir m'excuser si j'oublie des points importants. Ils seront repris dans notre récapitulatif général.

Conclusions générales

4. Les orateurs ont fait plusieurs observations générales. Tout d'abord, comme l'a dit le Président du Conseil économique et social, M. Ivan Šimonović, « Toute stratégie effective permettant de traiter de la prévention des conflits et du relèvement nécessite une approche globale » (S/PV.4538, p. 6). C'est probablement l'une des principales conclusions qui pourrait être tirée du débat d'aujourd'hui. De nombreux orateurs ont fait observer qu'il existait toute une série d'initiatives en faveur de l'Afrique, qu'il s'agisse de l'initiative générale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ou d'autres, plus spécialisées. Encore faut-il qu'elles agissent à l'unisson, ce qui n'est pas évident. Le Groupe de travail spécial pourrait là aussi être d'une aide précieuse.

5. La deuxième idée générale qui se dégage du débat est le vibrant appel lancé par les non-membres du Conseil pour que nous examinions de très près tous les points de vue qui se sont exprimés aujourd'hui, en particulier ceux des États Membres africains. Je suis convaincu que les membres du Conseil ont écouté attentivement les observations du Groupe africain, et certains ont du reste répondu à quelques questions. Le dialogue a donc été enrichissant et dynamique. Mais dialoguer n'est pas une fin en soi. Plusieurs orateurs ont souligné que le Conseil devait établir un partenariat avec les États africains afin de relever les défis du continent. Nous espérons que le dialogue franc et ouvert d'aujourd'hui nous aidera à créer ce partenariat que beaucoup appellent de leurs vœux.

6. Troisièmement, il a été suggéré que le Groupe de travail établisse le bilan des succès, des échecs et des enseignements à tirer de la manière dont nous avons abordé les problèmes de l'Afrique. L'Ambassadeur Greenstock, par exemple, a proposé que nous tirions les leçons de notre opération en Sierra Leone. Je ne donne que cet exemple, mais beaucoup d'autres suggestions concrètes ont été faites pour cet exercice.

7. Quatrièmement, un orateur a fait remarquer que, contrairement au Conseil de sécurité, qui tend à être plutôt réactif dans son mode formel de fonctionnement, le Groupe de travail, en raison de son caractère informel et de son mode flexible de fonctionnement, peut favoriser l'innovation ou expérimenter des mesures exploratoires. Cette suggestion émane du Représentant permanent du Bénin, qui préside également le Groupe africain. Elle mérite certainement réflexion.

8. Cinquièmement, les orateurs ont généralement été d'avis que le Groupe de travail ne devait pas faire le même travail que le Conseil de sécurité, mais qu'il devait plutôt l'aider à examiner certaines questions particulières là où une contribution réelle était possible.

9. J'aimerais maintenant en venir à certaines suggestions adressées au Groupe de travail, et qui concernent les sept domaines inscrits dans son programme de travail.

Au sujet du Conseil économique et social, les suggestions ont notamment été les suivantes :

- Le Groupe de travail pourrait nommer un représentant chargé de travailler avec le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social lorsque cette instance sera créée, dans la perspective de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'Afrique prévue pour le 16 septembre, et où il sera question du NEPAD.
- Le Groupe de travail doit adopter une démarche intégrée pour assurer une transition sans heurt de la phase de maintien de la paix à la phase de consolidation de la paix – un autre domaine de coopération possible entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.
- La coopération entre le Groupe de travail et le Conseil économique et social pourrait également s'attaquer au défaut de partenariat entre les organismes du système des Nations Unies et contribuer au traitement des causes économiques et sociales des conflits.

En ce qui concerne l'instauration d'un climat de confiance dans la région du fleuve Mano, deux suggestions ont été relevées :

- Le Conseil devrait écouter le point de vue des organisations régionales africaines, par exemple la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sur ce qu'il convient de faire pour la région.
- Le Groupe de travail pourrait chercher des solutions globales pour les trois pays membres de l'Union du fleuve Mano – programmes communs de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, plan commun de lutte contre le trafic d'armes, rationalisation éventuelle des postes des deux représentants spéciaux du Secrétaire général.

À propos du rôle des deux représentants spéciaux du Secrétaire général, un orateur a fait la remarque suivante :

- Les représentants spéciaux devraient travailler en étroite collaboration nonobstant leur mandat géographique différent, surtout dans le domaine de la diplomatie préventive.

À propos de l'assistance électorale, ont peut relever les observations suivantes :

- Le Conseil de sécurité n'a pas de rôle direct dans l'observation des élections, mais le Groupe de travail pourrait réfléchir à la formulation de règles acceptables par tous concernant un éventuel partenariat entre les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA, pour observer le processus dans les mois précédant les élections, le jour du scrutin et au moment de la proclamation des résultats. Cette idée doit de toute évidence être méditée.
- Le Groupe de travail devrait aider le Conseil à rester saisi de la situation dans les zones de conflit, même après la tenue d'élections réussies. L'expérience a montré qu'un retrait prématuré de ces régions entraînait souvent la résurgence de facteurs qui risquaient de faire sombrer de nouveau les États dans un autre conflit.

L'établissement des groupes d'amis a appelé le commentaire suivant :

- Les groupes d'amis sont une bonne idée et peuvent se révéler utiles pour connaître des situations spécifiques (ibid., p. 19) ou dans le cadre de médiations de bons offices, mais ils ne peuvent se substituer au Conseil de sécurité.

La question de la coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales a donné lieu à un débat particulièrement touffu :

- Il a été demandé notamment que le Groupe de travail facilite la distribution de toutes les décisions de l'Organe central et celles des organes de sécurité des organisations sous-régionales comme documents du Conseil de sécurité, afin d'en assurer l'application effective. Il a également été suggéré que le Groupe de travail pourrait faciliter la concertation et le dialogue entre le Conseil de sécurité et l'OUA, et qu'il pourrait procéder régulièrement à des échanges de renseignements avec l'OUA dans le cadre de l'alerte rapide.

À propos de l'idée d'inviter les représentants d'ONG et les universitaires à participer aux travaux du Groupe, de nombreux orateurs ont fait la remarque suivante :

- Il est toujours utile d'avoir des échanges de vues, des séminaires avec les ONG et des séances de réflexion qui peuvent aider le Conseil de sécurité à prendre ses décisions.

10. Comme je l'ai dit, ce court résumé ne rend pas justice au riche débat que nous avons eu aujourd'hui. Mes collaborateurs m'avaient remis une longue liste de suggestions à mentionner dans mon exposé, mais compte tenu de l'heure tardive, je n'ai pu en citer que quelques-unes. Je suis persuadé que le Groupe de travail étudiera minutieusement le procès-verbal de la séance, qui contient toutes les suggestions et propositions faites au cours de notre débat (S/PV.4538 et Resumption 1).

11. L'objet principal du débat d'aujourd'hui était de donner au Conseil un ancrage solide pour continuer à se concentrer sur les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés en Afrique. J'espère que, lors du prochain débat sur la question, les Membres se référeront aux fructueux échanges que nous venons d'avoir et feront fond sur les idées et les suggestions que nous avons entendues. Je suis heureux d'apprendre que le Royaume-Uni compte prolonger et enrichir notre débat lors de sa présidence en juillet. Enfin, je vous remercie de nouveau de votre présence et de votre contribution à ce dialogue.

Annexe II

Séance publique du Conseil de sécurité sur le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique – Synthèse des conclusions

1. Au terme de la séance publique du Conseil de sécurité du 22 mai 2002 sur le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Président du Conseil, S. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de Singapour, a, de son propre chef, tiré des conclusions orales dont le Groupe devrait pouvoir s'inspirer dans ses travaux futurs. Les conclusions comportent deux parties, la première présentant les questions examinées et la deuxième dressant une liste de suggestions concrètes faites au Groupe de travail. Le Président s'est engagé à faire distribuer la synthèse des conclusions et a pris note de la volonté des membres du Conseil de donner une suite effective aux propositions formulées dans le cadre du débat.

2. Les points clefs soulevés lors de la séance publique, qui correspondent aux sept domaines d'action du programme de travail du Groupe, sont décrits en détail dans le présent document. Les domaines d'action du programme sont les suivants :

- a) Le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social;
- b) Le renforcement de la confiance dans la région de l'Union du fleuve Mano;
- c) Le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique;
- d) L'aide aux processus électoraux;
- e) La constitution de groupes d'amis appelés à s'occuper de situations de conflit spécifiques;
- f) La coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales;
- g) L'invitation aux organisations non gouvernementales et aux intellectuels à participer aux travaux du Groupe.

3. Les points qui suivent ne sont pas présentés dans un ordre particulier et ne sont pas censés être exhaustifs. Les conclusions peuvent, en association avec le procès-verbal de la 4538^e séance (S/PV.4538 et Resumption 1) servir de points de départ pour les débats du Groupe de travail.

Renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social

- L'on pourrait envisager la participation d'un représentant du Groupe de travail aux travaux du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, lorsque ce groupe sera créé, en vue de préparer la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'Afrique, qui doit se tenir en septembre et qui pourrait inclure des débats portant sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

- Le Groupe de travail pourrait, en collaboration avec le Conseil économique et social, organiser des conférences de donateurs, encourager les missions conjointes d'évaluation des situations humanitaires et veiller à ce que des programmes de reconstruction et de réhabilitation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration soient effectivement inclus dans tous les accords de paix.
- Le Groupe de travail devrait adopter une démarche intégrée, en prise sur la situation sociale, économique et politique. Il faut, par ailleurs, assurer une transition sans heurt entre la phase du maintien de la paix et celle de la consolidation de la paix. À cet égard, le Groupe de travail et le Conseil économique et social pourraient mettre au point des modalités de coopération.
- Une coordination devrait s'instaurer entre les groupes de travail respectifs du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité devrait prendre note du fait que la consolidation de la paix à l'issue du règlement des conflits ne relève pas de sa responsabilité.
- La coopération entre le Groupe de travail et le Conseil économique et social pourrait permettre de s'attaquer aux échecs constatés dans l'établissement de partenariats et aider à remédier aux causes économiques et sociales des conflits.
- En facilitant l'interaction entre les divers organismes des Nations Unies, le Groupe de travail pourrait aider l'Afrique à reconstruire sa capacité à gérer tous les aspects des conflits.
- Les Présidents du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité pourraient, chacun, être invités à participer aux réunions de l'autre Conseil. Les deux organes devraient également tenir des réunions communes.

Renforcement de la confiance dans la région de l'Union du fleuve Mano

- Le Conseil devrait écouter les vues exprimées par les organisations régionales africaines, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sur les mesures à prendre pour renforcer la confiance dans la région.
- Le Groupe de travail pourrait rechercher des solutions communes intéressant les trois pays de l'Union du fleuve Mano – par exemple, des programmes communs de désarmement, de démobilisation et de réintégration, un plan d'action commun de lutte contre le trafic illicite des armes, et une rationalisation éventuelle des postes des deux représentants spéciaux du Secrétaire général.

Rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique

- Le Groupe de travail devrait encourager les représentants spéciaux du Secrétaire général à se réunir régulièrement, éventuellement aussi avec le Secrétaire général, afin de discuter de questions d'intérêt commun. Le renforcement de la coordination entre les représentants spéciaux, appelés à mettre en commun leurs compétences, est une initiative louable.

- Les représentants spéciaux du Secrétaire général pourraient être invités à participer aux réunions du Groupe de travail pour y échanger des points de vue, examiner les obstacles à leur mission et rechercher des solutions.

Aide aux processus électoraux

- Le Groupe de travail pourrait examiner les modalités par lesquelles le Secrétariat de l'ONU pourrait fournir une aide aux processus électoraux dans leur intégralité, à la demande des États Membres et selon les procédures établies d'assistance électorale de l'ONU. Il pourrait aussi s'efforcer d'établir si le Conseil de sécurité doit se contenter d'exprimer son appui politique aux conclusions des scrutateurs des Nations Unies et de demander aux protagonistes nationaux de respecter l'issue des élections.
- Si le Conseil de sécurité ne joue aucun rôle direct dans l'observation des élections, le Groupe de travail pourrait réfléchir à la formulation de règles acceptables par tous concernant un partenariat possible entre les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), aux fins de l'observation des processus électoraux dans les mois qui précèdent les élections, au cours des élections et au moment de l'annonce des résultats.
- Le Groupe de travail devrait se pencher sur l'assistance logistique et financière à apporter aux processus électoraux, dans la mesure où la réussite des élections dépend de la fiabilité des registres électoraux, elle-même tributaire de la qualité des opérations de recensement.
- L'ONU et l'OUA pourraient aussi envisager la création d'un groupe commun chargé de l'observation des élections.
- Le Groupe de travail devrait aussi veiller à ce que le Conseil reste saisi de la situation dans les régions de conflit, même après la tenue d'élections réussies. Un retrait prématuré de ces régions a souvent favorisé, dans le passé, la résurgence de facteurs qui ont entraîné les États dans de nouveaux conflits.

Constitution de groupes d'amis

- Le Groupe de travail devrait veiller à ce que les groupes d'amis soient ouverts à tous ceux qui peuvent ou veulent apporter une contribution constructive. Il devrait également veiller à la participation active de membres africains aux activités de ces groupes.
- Les groupes d'amis sont particulièrement utiles pour des missions telles que la collecte d'informations relatives à des situations spécifiques, la médiation et les bons offices. Ils ne sauraient, toutefois, remplacer le Conseil de sécurité.

Coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales

- Le Groupe de travail devrait faciliter, dans la mesure du possible, la diffusion de toutes les décisions de l'Organe central de l'OUA et de celles des autres organes de sécurité des organisations sous-régionales, en tant que documents émanant du Conseil de sécurité de l'ONU, afin d'en assurer la mise en oeuvre effective.

- Le Groupe de travail pourrait aussi faciliter une interaction et des discussions périodiques entre le Conseil et les membres de l'Organe central (le futur Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine), avec la participation des deux secrétaires généraux et dans le cadre de réunions formelles du Conseil de sécurité. Ces interactions périodiques devraient porter sur les modalités de renforcement de la coopération entre l'OUA et le Conseil de sécurité dans les domaines suivants :
 - a) La prévention des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction et la réhabilitation après les conflits;
 - b) Les dimensions régionales des conflits en Afrique;
 - c) L'organisation, par les représentants et envoyés spéciaux des secrétaires généraux des deux organisations, de séances d'information régulières et, si possible, conjointes.
- Le Président du Groupe de travail et les membres africains du Conseil de sécurité pourraient, en cas de besoin, être invitées aux réunions statutaires de l'Organe central de l'OUA.
- Le Groupe de travail et l'OUA devraient procéder à des échanges réguliers d'informations entrant dans le cadre des alertes précoces.
- Le Groupe de travail pourrait veiller à ce que les missions que le Conseil effectue en Afrique comprennent un représentant du Secrétariat de l'OUA. On pourrait envisager l'organisation de missions conjointes sur le terrain associant le Conseil et l'Organe central de l'OUA.
- Il y a lieu de se féliciter de la politique de l'OUA consistant à ne pas autoriser les chefs de gouvernement parvenus au pouvoir à la faveur d'un coup d'État à participer aux délibérations de l'organisation. L'ONU pourrait envisager de s'inspirer de cette politique.
- Le Groupe devrait favoriser la tenue de réunions et de discussions périodiques entre les membres du Conseil de sécurité et ceux du futur Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il pourrait aussi rationaliser le système des échanges internationaux entre le Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'ONU et toutes les organisations régionales et sous-régionales africaines.

Invitation aux organisations non gouvernementales et aux intellectuels à participer aux travaux du Groupe

- Il apparaît utile d'organiser des échanges et notamment des rencontres qui fassent intervenir des organisations non gouvernementales et des groupes de réflexion et qui soient de nature à inspirer le processus de prise de décisions du Conseil.
- Si l'importance de la société civile est reconnue de tous, il convient de signaler que les organisations non gouvernementales et les intellectuels ont fait leurs preuves, davantage dans le règlement des questions socioéconomiques que dans celui des questions politiques, qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité.

Autres propositions relatives au programme de travail

- Le Groupe de travail pourrait, d'une part, se pencher sur la mise en oeuvre des stratégies d'élimination du trafic illicite des armes, qui prennent la forme d'initiatives régionales telles que le moratoire de la CEDEAO sur les armes légères, et, d'autre part, prendre en compte les travaux des groupes d'étude sur l'Angola, le Libéria et la Sierra Leone. Il pourrait s'entretenir avec les représentants permanents des États Membres dont les ressortissants sont impliqués dans ces trafics illicites, afin de leur demander de prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme à ces activités.
- Le Groupe de travail devrait encourager les initiatives locales de prévention des conflits, notamment celles émanant de la société civile et des conseils des anciens.
- Le Groupe de travail devrait examiner toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Afrique et déterminer les engagements qui ont été tenus et ceux qui ne l'ont pas été, afin que le Conseil puisse mieux prendre conscience de l'évolution de la situation.
- Si le Groupe de travail est en droit de s'intéresser à l'application des décisions du Conseil de sécurité, il faut éviter de faire double emploi avec les mécanismes mis en place et les activités entreprises notamment par le Secrétariat et les Représentants spéciaux du Secrétaire général.
- Le partenariat et la concertation que favorise le Groupe de travail pourraient être mis à profit pour améliorer l'application des sanctions et la mise au point des stratégies de sortie. On a évoqué la nécessité de mettre au point des sanctions ciblées qui ne touchent pas les populations civiles et les pays voisins.
- Alors que l'Afrique lance ses propres initiatives dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Groupe de travail pourrait proposer à la communauté internationale des canaux d'intervention et des modalités d'appui aux programmes.
- Le Groupe de travail pourrait aussi identifier et engager des responsables régionaux et sous-régionaux de renom, capables de contribuer à l'instauration de la paix dans leurs régions respectives. Le rôle joué par de tels responsables dans le passé a permis d'atteindre des résultats encourageants.
- Le Groupe de travail pourrait se pencher sur les problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, dans le cadre de la recherche d'un règlement global des conflits.

Questions d'ordre général

- À l'instar du Comité contre le terrorisme, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique devrait informer régulièrement les non-membres, voire après chacune de ses réunions. Cette transparence, qui est souhaitable, permettra aux non membres intéressés de continuer à participer au processus.
- Les membres du Conseil de sécurité sont en quelque sorte « devenus Africains », en prenant à bras le corps les espoirs et les problèmes de

l'Afrique. C'est seulement en maintenant leur engagement qu'ils seront en mesure de s'attaquer véritablement aux problèmes du continent.

- Le Conseil de sécurité doit traiter tous les membres africains sur un pied d'égalité, en évitant de recourir au prétexte qui consiste à attendre l'application de critères de bonne gouvernance pour intervenir.
 - La paix et le développement sont liés. Le Conseil de sécurité et le Groupe de travail ne peuvent se préoccuper uniquement de la paix et de la sécurité sans accorder toute l'attention nécessaire au développement de l'Afrique.
-